



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2016

SALLE DES FETES - BAGE LA VILLE

Le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy Billoudet, Président, le 30 Mars 2016, à 20h30, salle des fêtes de Bâgé la Ville, sur convocation adressée le 23 mars 2016.

Liste des présents

Guy Billoudet, Jean-Marc Willems, Dominique Repiquet, Jean-Jacques Besson, Eric Diochon, Jean-Claude Thévenot, Jean-Claude Ferrand-Michel Nové-Josserand, Christian Bernigaud, Françoise Duby, Guy Monterrat, Catherine Renoud-Lyat, Gilles Dumas, René Bornarel, Denis Lardet, Arnaud Coulon, Agnès Catherin, Bertrand Vernoux, Jean-Paul Benas, Jean-Pierre Réty, Pascale Robin, Laurence Berthet, Daniel Clere, Philippe Plénard, Gilbert Jullin, Elisabeth Douard.

Excusés

Michel Fontis	donne pouvoir à Jean-Marc Willems
Lydie Valette-Rach	donne pouvoir à Jean-Jacques Besson
Françoise Bossan	donne pouvoir à Dominique Repiquet
Stéphanie Bernard	donne pouvoir à Arnaud Coulon

Absents

Sylvette Prudent - François Paquelier

Monsieur le Président procède à l'appel et sollicite l'accord du Conseil pour l'ajout d'un point supplémentaire relatif à l'assurance statuaire du CDG 01.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte d'examiner ce point.

Le quorum étant atteint la séance est déclarée ouverte. Monsieur Arnaud Coulon est désigné secrétaire de séance.

Approbation des comptes de gestion 2015 - Approbation des comptes administratifs 2015 - Affectation des résultats 2015



Conformément aux articles du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote de l'organe délibérant du compte administratif doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice clos.















Dans les séances où le compte administratif est débattu, le Conseil élit son Président. Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

La désignation fait l'objet d'un vote à bulletin secret mais la loi permet au Conseil de Communauté, s'il le décide à l'unanimité de ses membres, de voter à main levée.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la désignation à main levée, puis, à l'unanimité, désigne Monsieur Jean-Claude Thévenot en qualité de Président sur ce point précis. Ce dernier présente les documents envoyés le 23 mars.

Affectation des résultats :

	Budget PPE :		
	en section de Fonctionnement,	résultat reporté en recettes	: 28 877,02 €
	en section d'Investissement,	résultat reporté en dépenses	: 290 411,26 €
		Affectation de résultats (1068)	: 290 411,26 €
	Budget O.M. :		
	en section de Fonctionnement,	résultat reporté en recettes	: 357 848,33 €
	en section d'Investissement,	RAR en dépenses	: 100 000,00 €
		Résultat reporté en recettes	: 159 234,64 €

<ul style="list-style-type: none"> • Budget SPANC :  en section de Fonctionnement,  en section d'Investissement, 	résultat reporté en dépenses : 14 272,85 € résultat reporté en recettes : 1 986,00 €
<ul style="list-style-type: none"> • Budget Zone de Manziat :  en section de Fonctionnement,  en section d'Investissement, 	résultat reporté en dépenses : 96 041,24 € résultat reporté en recettes : 87 021,66 €
<ul style="list-style-type: none"> • Budget Zone de Saint André de Bâgé :  en section de Fonctionnement,  en section d'Investissement, 	résultat reporté en dépenses : 125 341,68 € résultat reporté en dépenses : 107 886,30 €
<ul style="list-style-type: none"> • Budget Zone de Bâgé la Ville :  en section de Fonctionnement,  en section d'Investissement, 	résultat reporté en dépenses : 91 927,11 € résultat reporté en dépenses : 714 507,69 €
<ul style="list-style-type: none"> • Budget Zone de Feillens/Replonges :  en section de Fonctionnement,  en section d'Investissement, 	résultat reporté en dépenses : 1 148 422,31 € résultat reporté en dépenses : 7 487,11 €
<ul style="list-style-type: none"> • Budget Action Economique :  en section de Fonctionnement,  en section d'Investissement, 	résultat reporté en dépenses : 669 236,14 € RAR en dépenses : 1 611 000,00 € Résultat reporté en dépenses : 956 660,25 € RAR en recettes : 3 527 529,15 €
<ul style="list-style-type: none"> • Budget Administratif. :  en section de Fonctionnement,  en section d'Investissement, 	résultat reporté en recettes : 1 691 448,09 € RAR en dépenses : 505 148,25 € RAR en recettes : 9 421,25 € Résultat reporté en recettes : 1 318 625,09 €

Le Conseil, moins une abstention, approuve les comptes administratifs, déclare que les comptes de gestion sont certifiés conformes, approuve les affectations des résultats.

Budget Principal 2015 : détermination du taux de Cotisation Foncière des Entreprises et des Taxes d'Habitation et Foncière

Monsieur Jean-Claude Thévenot précise que dans un contexte de baisse historique des dotations d'Etat il convient de concilier le double impératif d'optimisation des dépenses et de préservation des ressources.

Il est proposé la reconduction des taux 2015, soit :

Contribution foncière des entreprises – CFE : 19.42%

Taxe foncière bâti : 0% ; Taxe foncière non bâtie : 1.78% Taxe d'habitation : 6.26%

Le Conseil, à l'unanimité, adopte ces taux pour 2016.

Budgets Primitifs 2016 : budget administratif et budgets annexes

Monsieur Jean-Claude Thévenot précise qu'à la suite du débat d'orientation budgétaire, les projets de budgets primitifs 2016 s'établissent et s'équilibrent conformément aux annexes transmises le 23 mars et détaillées dans la présentation jointe en annexe.

Monsieur René Bornarel souhaite savoir si le terrain destiné à accueillir la société Sotridiff a été vendu.

Monsieur le Président répond par l'affirmatif et indique que la société a été rachetée. Malgré les nombreuses relances, cette dernière n'a donné aucune information.

Monsieur Gilles Dumas s'interrogeant sur la diminution des dépenses de personnel, il lui est répondu que les postes dédiés à la partie environnement sont imputés sur le budget OM.

Le Conseil, moins une abstention, approuve le budget administratif et les budgets annexes 2016 et dit qu'ils seront consultables à la Communauté de Communes du Pays de Bâgé dans les quinze jours suivants leur adoption.

Informations et questions diverses

Monsieur le Président présente le point « mandat au Président du centre de gestion de l'Ain. » ce dernier a conclu un contrat d'assurance collective des risques statutaires, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016, contrat qui doit être renouvelé. L'adhésion reste ensuite facultative.

Le Conseil, à l'unanimité, donne mandat au Président du centre de gestion de l'Ain pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance collective.

A la question posée le 21 mars sur des éléments Petite Enfance pour 2015, Monsieur le Président apporte les éléments suivants : Nombre d'assistants maternels : 151 dont 86 ayant fréquenté le RAM, (56,95%)

Recettes perçues en 2015 pour le RAM :

- **PS CAF 01** : 2 acomptes de 70% (12 640,95€ pour le RAM à Bâgé-la-Ville / 16 854,60€ pour le RAM à Replonges) *En attente des régularisations qui devraient être versées en avril 2016*

- **PSEJ CAF 01** (aide dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse) : 5 153,17€ pour le RAM à Bâgé-la-Ville / 12 308,36€ pour le RAM à Replonges

- **PS MSA 01** : Ps versées avec un décalage de 2 ans : 407,36€ pour le RAM à Bâgé-la-Ville, 543,15€ pour celui de Replonges.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que la signature de la vente des terrains à carrefour est repoussée au 7 avril.

Les entreprises locales qui avaient déposé un dossier afin d'intervenir sur le chantier n'ont pas été retenues.

Monsieur le Préfet a arrêté le projet de périmètre relatif au SDCI. Le Président réaffirme son regret quant à la proposition pour la CCPB qui ne permettra pas au futur EPCI de discuter avec la région, seuls les EPCI d'environ 50 000 habitants ayant une chance d'être écoutés.

Monsieur Dominique Repiquet souhaite savoir si le nombre de délégués communautaires est fixé.

Monsieur le Président lui explique que la loi détermine un nombre – a minima 1 conseiller par commune- mais qu'il existe également un système dérogatoire sous réserve d'entente préalable.

Monsieur Eric Diochon s'interroge quant à lui sur la fiscalité.

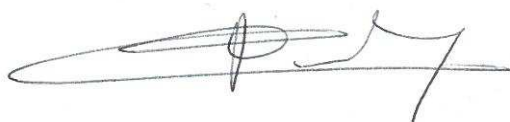
Monsieur le Président rappelle le travail d'inventaire actuellement en cours avec le cabinet KPMG, travail qui sera présenté à l'ensemble des élus.

Pour la compétence eau et assainissement, la perte de DGF bonifiée en l'absence d'une prise de compétence dès 2017 a finalement été abandonnée, d'où un délai plus long pour l'examen de ces prises de compétences (2020)

----- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h-----

Le Secrétaire de Séance

Arnaud Coulon



Le Président

Guy Billoudet

